

Conseil d'administration – 12 avril 2010
tenu à l'Ecole nationale des ponts et chaussées

Présents ou représentés (R):

● **Au titre des membres fondateurs**

Ecole nationale des ponts et chaussées : Philippe Courtier, Gilles Robin (R), Serge Piperno,
ESIEE-Paris : Dominique Perrin

Laboratoire central des ponts et chaussées : Hélène Jacquot-Guimbal,

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol,
Christian Soize

Université Paris-Est Créteil Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc
Hittinger

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Yves Lichtenberger

Bernard Saint-Girons

● **Au titre des membres associés :**

Pôle Advancity : Vincent Cousin

Ecole d'Architecture Ville et territoire :

Centre scientifique et technique du bâtiment : Hervé Charrue

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Bernard Cambou

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort : Jean-Paul Mialot

Institut National de l'Audiovisuel : Marie Claire Amblard

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris : Régis Vallée

ENSArchitecture de Paris-Belleville : Joel Sakarovitch

ENSArchitecture de Paris-Malaquais :

Ecole supérieure des travaux publics : Florence Darmon

Institut Géographique National : Patrice Parisé

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jacques Désarmenien

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel,

● **Au titre des élus représentant les doctorants :**

● **Invités permanents :**

Pour le Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Charles-Henri Baltimor

Pour le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement : Régine Bréhier

● **Invités** : Rémi Pochat, Françoise Giboteau, Bernard Morvan, Patricia Pol, Bernard
Decomps, Gilles Roussel, Catherine Petit.

La séance est ouverte à 17 heures 20 par son président

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu CA du 14 décembre
- 2- Codification du Règlement intérieur
- 3- Compte financier et décision de report des résultats
- 4- Election du prochain Président du PRES
- 5- Activités du PRES et perspectives de développement
- 6- Bilan mise en place du Pôle Image et média
- 7- Divers

En préambule, le président rappelle que le PRES vient de fêter ses trois ans d'existence. Il accueille Florence Darmon directrice de l'ESTP et Patrice Parisé, directeur de l'IGN, nouveaux membres associés du PRES. Il se réjouit que, depuis sa création, le PRES ait ainsi réussi à rassembler la quasi-totalité des forces d'enseignement et de recherche de l'Est francilien.

Il accueille également Bernard Saint Girons, désigné comme personnalité qualifiée membre du conseil par les membres fondateurs en remplacement de Bernard Decomps démissionnaire par lettre du 24 mars.

Hervé Charrue, représentant du CSTB, informe le Conseil qu'en application de l'article 7 des statuts du PRES, les membres associés ont tenu ce jour une réunion, neuf des onze membres associés du PRES y étant présents, et ont désigné en leur sein leurs quatre représentants au Conseil qui auront droit de vote au nom de ce collège. Il s'agit de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA), de l'Institut national audiovisuel (INA), du Pôle Advancity et du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Les membres associés ont émis le souhait de réunions plus systématiques entre eux, par exemple avant chaque conseil, et qu'au cas où l'ENVA devienne membre fondateur, elle soit remplacée par un représentant d'une Ecole d'architecture ou de l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP).

Point 1 : Approbation du compte rendu du précédent Conseil

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte rendu du conseil du 14 décembre 2009.

Point n°2 : Codification du Règlement intérieur

Le Conseil a élaboré depuis sa première réunion les éléments de règlement intérieur nécessaire à son fonctionnement. Dès sa réunion de juillet 2007 était indiqué que "le règlement intérieur qui précise le fonctionnement de l'Etablissement pourra être élaboré progressivement et modifié en fonction des avancées de la construction du PRES". La Cour des comptes a récemment fait des remarques sur l'absence d'un règlement rassemblant les éléments dispersés dans les différents comptes-rendus de CA.

Ainsi le président présente un projet de règlement résultant de la codification des délibérations antérieures du conseil, complétées d'éléments jugés utiles à la cohésion de l'ensemble, explicitant des pratiques existantes ou repris de règlements élaborés par d'autres PRES. Le document présenté indique de façon différenciée les textes repris pour la clarté du document d'éléments de statuts ou de la convention constitutive, ceux résultants de dispositions résultant de délibérations antérieures de CA et ceux ajoutés en compléments.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs versions discutées avec les établissements fondateurs, et d'une validation avec Bernard Saint-Girons et Françoise Giboteau, secrétaire générale du PRES. La délibération du conseil porte sur l'acceptation du projet de codification présenté, la

discussion permettant de définir des points sur lesquels mandat pourrait être donné au président pour proposer des améliorations lors des prochaines séances du CA.

Est soulignée l'ampleur du travail de codification effectué qui permet d'acter le développement accompli et d'ouvrir une nouvelle période de réflexion sur l'évolution des structures du PRES et des représentations au sein de son conseil.

Sont rappelés ou corrigés :

- . l'appellation du pôle thématique "Ville, environnement et leurs ingénieries", le pluriel soulignant la multiplicité des ingénieries techniques et organisationnelles visées,
- . la nécessité de renouveler les membres du CA ayant démissionné ou perdu les qualités les ayant fait élire,
- . la durée de 4 ans du mandat des membres du conseil scientifique (3ans pour ceux du CA),
- . l'existence de règlements intérieurs propre au Conseil scientifique et aux Ecoles doctorales,
- . l'importance d'un "résumé substantiel" en français d'une thèse soutenue dans une langue étrangère est laissée à l'appréciation du jury ou au règlement de l'école doctorale.

Sont précisés :

- . le fait que le choix des jours de congés tient compte des périodes de fermetures décidées dans l'établissement,
- . le fait que la répartition et le suivi des temps de travail des personnels du PRES est de la responsabilité de sa secrétaire générale.

Le projet présenté de codification du règlement intérieur, complété des remarques acceptées en séance est adopté :

Pour : 17 - Contre : 1 - Abstention : 1.

Point n° 3 Compte financier et décision de report des résultats:

L'agent comptable présente le compte financier de l'établissement pour l'année 2009 et apporte des réponses aux précisions qui lui sont demandées.

Il constate la baisse de ressources sur les produits financiers (45 000€ en 2009 contre 169 000€ en 2008) et une faible exécution budgétaire, moins de 40% du budget prévisionnel, liée d'une part à l'apport de crédits d'études pour le plan Campus qui ne seront engagés qu'au fur et à mesure du lancement des opérations et d'autre part à la prudence à recruter avant que les conditions organisationnelles de fonctionnement ne soient stabilisées.

Le compte financier fait apparaître des recettes de 2 625 991€ et un solde créditeur de 875 000€. Le taux d'exécution budgétaire a été d'à peine 39% en fonctionnement et 32% en investissement. Il y a une solide assise financière pour 2010 : le besoin en fond de roulement est couvert sans difficulté, les fonds propres correspondant à 94% du budget.

Le président précise que les recrutements d'informaticien et de chargé de communication ont été différés, mais sont aujourd'hui effectifs. Par contre, les recrutements envisagés pour la création d'un service de valorisation sont à préciser en même temps que nous y verrons plus clair sur les projets soumis au grand emprunt, notamment concernant un institut Thématique technologique.

Il précise également qu'ont été tenus jusqu'à présent l'engagement de réserver à des développements d'avenir la dotation initiale accordée au PRES par le MESR, le fonctionnement ayant été assuré sur les produits financiers de cet apport initial et sur les contributions volontaires, financière et en nature, des membres fondateurs ; il est cependant clair qu'une telle situation ne peut perdurer et, qu'après un état des lieux exhaustif de ces

contributions, des décisions devront être prises courant 2010 concernant les contributions et cotisations des membres fondateurs et associés.

Une séance particulière entre fondateurs sera consacrée, une fois les conventions de moyens établies -ce qui ne sera le cas que début mai-, à une analyse comparative des contributions effectuées et à une proposition de nouvelle répartition et de fixation de cotisation.

Est souhaité un débat sur ces points au CA de juin, précédé du document d'analyse du compte financier qui n'a pu être réalisé pour la séance d'avril.

Avec cette remarque, le compte financier 2009 est adopté par 13voix pour et 6 abstentions.

Le Conseil décide du report de l'affectation du résultat en réserves.

Pour : 17, Abstentions : 2.

Point 4 de l'ordre du jour : élection du nouveau président.

Yves Lichtenberger rappelle que le nouveau président doit être choisi parmi les membres du conseil et rappelle la procédure d'appel ouvert à candidature lancée par les membres fondateurs pour devenir personnalité qualifiée du conseil. Il se félicite qu'un candidat ayant autant d'expérience que Bernard Saint-Girons ait été retenu et soit maintenant candidat à la présidence du PRES.

Bernard Saint-Girons prend la parole pour en expliciter les raisons et les objectifs :

"J'ai le plaisir de me présenter devant vous pour solliciter votre confiance pour un nouvel exercice qui peut paraître à certains inédit. C'est aussi pour moi un retour dans l'académie de Créteil que je n'ai jamais vraiment quittée pour travailler sur le PRES Université Paris Est. J'en ai accompagné la préfiguration au temps du Polytechnicum et suivi le développement à la DGES ainsi que les débats suscités par le contexte nouveau né de la loi liberté et responsabilité des universités.

Je peux à ces divers titres m'autoriser à parler de l'ampleur et de l'exemplarité de ce qui s'est fait ici avec votre soutien, et grâce à l'énergie, la conviction et l'expertise d'Yves Lichtenberger, et à souligner trois défis que nous aurons à relever dans un avenir immédiat.

- Le PRES Université Paris Est est aujourd'hui solidement installé :

. Les compétences déléguées sont stratégiques en matière de formations doctorales, de structuration de la recherche autour d'axes consolidés (ville/environnement., santé/société) ou émergents (Images). Elles trouvent leur prolongement dans le travail engagé pour coordonner la carte des formations et assurer les complémentarités pertinentes à tous les niveaux de diplôme.

. La capacité à fédérer les projets est avérée : le plan campus Paris-Est, reconnu « campus prometteur », l'a démontré et je peux dire aujourd'hui l'estime qu'il a suscitée sans rien trahir du secret des délibérations du jury appelé à se prononcer. Il démontre aussi qu'en la matière la taille des projets importe moins que leur excellence scientifique et leur gouvernance entendue comme la capacité de les mener à terme. Il sera important de le mettre en œuvre mais pour avoir été associé ces derniers jours aux discussions avec les différents partenaires qu'il mobilise, les choses sont en bonne voie pour assurer l'ancrage du PRES dans son territoire et l'équilibre de ses implantations.

- Une phase nouvelle s'ouvre désormais dans un contexte où la donne évolue avec l'émergence de nouveaux PRES parisiens et un contexte francilien qui se recompose :

. Les universités de Paris s'organisent sous des formes diverses. Nous devons grâce à l'avance que nous avons prise faire entendre notre voix et valoir nos atouts dans un esprit constructif et non dans de vaines querelles de préséance ;

. Le projet du Grand Paris se précise; il reconnaît l'Est parisien et la pertinence de ce qui s'y fait en terme de recherche, de formation et d'aménagement du territoire.

. Le Grand Emprunt dont le contenu et l'agenda ont été précisés dans ses trois composantes équipement, laboratoires et campus d'excellence : Nous aurons à y répondre sur les volets qui fondent notre identité et à proposer la constitution d'un IRT, IHU, SATT, et à nous positionner pour être un Campus d'excellence.

Les mois de mai et juin seront à tous égards déterminants et nous contraindront à nous voir souvent.

- Un nouvel âge s'ouvre pour le PRES Université Paris Est et l'ensemble des autres. Le rapport tout récent de l'IGAENR constitue le socle de nos réflexions institutionnelles ; il fait l'inventaire des formes de coopération entre les établissements d'enseignement et de recherche : fusions d'établissements ou création de grands établissements ce qui n'est pas notre projet. Nous sommes plus concernés par la proposition d'un PRES de « seconde génération » que nous aurons à inventer pour renforcer et élargir le champ des coopérations ; nous devront aussi être vigilants à populariser cette refondation du PRES au sein des établissements pour que tous ses acteurs y trouvent naturellement leur place et la valeur ajoutée qui en émane.

Dans cette perspective, votre confiance constituera ma feuille de route !

Le nouvel étage du PRES, tout comme le premier se construira avec tous ses membres."

Plusieurs membres du conseil interviennent pour dire leur accord avec les défis évoqués et souligner l'importance des étapes à venir, notamment sur le grand emprunt et dans la contractualisation avec la Région.

Après avoir vérifié que personne ne souhaitait de vote à bulletin secret le président procède à un vote à main levée :

M. Bernard Saint-Girons, membre du CA en tant que personnalité qualifiée désignée par les fondateurs, est élu président de l'université Paris-Est à l'unanimité.

Il prendra ses fonctions le lundi 26 avril 2010.

Point 5 : Activités du PRES et perspectives de développement

Dans la continuité avec la discussion précédente, le président évoque le rapport IGAENR dont la proposition de PRES 2 lui semble conforter l'originalité du projet développé par l'Université Paris-Est, et les enjeux fixés par les futurs appels d'offre du Grand Emprunt.

Trois niveaux de projets sont envisagés :

- les plus englobants : Campus d'excellence, Instituts hospitalo-universitaires, Instituts de recherche technologique ou Institut thématique d'excellence qui nécessitent de présenter l'ensemble d'un dispositif recherche-enseignement-valorisation,
- les projets structurants de laboratoires d'excellence permettant à des forces reconnues de se transposer à un niveau de coopération internationale,
- des projets spécifiques développement durable, société numérique,... concernant des équipements, démonstrateurs, plateformes technologiques, expérimentations,...

Le PRES s'y prépare par la diffusion régulière de notes d'avancement et par la tenue de réunions spécifiques. La préparation doit concilier une impulsion des initiatives bottom-up, ce qui a en partie été fait par une large diffusion des notes et une discussion dans toutes les réunions de départements scientifiques, et l'implication des établissements validées lors de réunions des Présidents et Directeurs fondateurs, devenues à cet effet plus régulières qui permettent des points réguliers sur les initiatives en cours et les améliorations à proposer, et qui peuvent donner étape après étape le "stop or go" sur les projets et moyens engagés.

Le Pres envisage de candidater pour deux ou trois laboratoires d'excellence, un partenariat IHU et un Institut thématique "Ville durable" qui mobilisera centralement avec ces laboratoires les forces du CSTB, les entreprises du Pôle Advancity, et les collectivités territoriales avec l'EPA Marne porteur du Cluster Descartes.

Concernant **un projet Campus d'excellence**, celui-ci sera déposé dans un second temps. A priori la barre est haute, mais il permettra de donner une cohérence globale à nos différentes propositions. De plus les annonces évoluent vers un choix tenant compte de la cohésion et la cohérence et pas seulement de la taille, ce qui peut accroître nos chances.

Il devrait permettre de lier autour des **forces de recherche** en cours de regroupement : **effort immobilier** déjà consenti (CPER + plan campus + Meeddm) ou en projet, **ambition scientifique, ambition pédagogique, vie de campus, dispositifs de valorisation, urbanisme coordonné exemplaire** sur le cœur du campus et sur ses liens avec la Ville environnante et avec les sites liés en Seine et Marne, Seine Saint-Denis et Val de Marne, et finalement **gouvernance stratégique** garante du maintien des priorités fixées,

Point 6 : Bilan de la mise en place du Pôle Image et média

Gilles Roussel, VP enseignements de l'UPEMLV assisté de Catherine Petit de l'INA ont été mandaté au CA de juin 2009 pour la création du Pôle thématique "Image et médias" faisant suite à l'adhésion de l'INA au PRES en janvier. Ils en présentent au CA les réalisations et perspectives.

Ce Pôle, identifié dans le discours du Président sur le Grand Paris, positionne dans l'Est franciliens les activités d'enseignement et de recherche sur ce thème, alors que la production est plutôt en développement au Nord et la distribution à l'Ouest.

Des entretiens, encore en cours, ont été réalisés pour identifier les forces existantes et les coopérations possibles, avec des membres du PRES ainsi qu'avec l'Ecole des Gobelins (CCIP) également présente à Noisy-le-Grand, l'Académie de Créteil, le Pôle de compétitivité Cap Digital, le CFA Descartes et celui du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Une visite de l'INA a eu lieu fin mars avec des participants de sept établissements du PRES.

Plusieurs réalisations sont déjà effectives : coopération Ina sup avec UPEMLV pour l'ouverture de parcours "culture et métiers du Web" (master AIGEME), et "média arts sonores" (master "musique") et un projet de parcours Master et d'une option de Licence pro SAN ; avec l'UPEC séminaires commun diplômés INA et master "Histoire et médias", avec le rectorat création d'une classe passerelle (type MANCAV), participation à la commission éducation du pôle Cap Digital, partenariat avec les bibliothèques (ENPC, UPEMLV) ; consolidation des liens recherche entre les équipes Ina sup, LIGM ainsi que LISAA, recrutement à l'Ina de doctorants Cifre ; participation du PRES au projet d'Université Audiovisuelle de la Méditerranée (COPEAM) et au futur portail de l'Ina sur les industries culturelles,...

Un état des lieux plus complet des forces de recherche et d'enseignement dans les domaines de l'image du son et des médias est en cours d'élaboration, ainsi qu'une liste de 10 problématiques spécifiques aux activités de l'Ina. La question est en outre posée de la définition qu'on veut donner de ce pôle. Les documents déjà envoyés à G. Roussel et Mme Petit par les établissements montrent en effet que les établissements du PRES ont une activité en imagerie (STUC, médecine) qui ne se résume pas du tout au rapport aux médias. Une conception extensive du mot « image » rendrait mieux compte de la richesse du PRES et permettrait de mieux impliquer l'ENPC ou l' UPEC pour ne citer qu'eux.

Il est souhaité que puisse être identifié un interlocuteur référent du Pôle thématique pour chaque établissement du PRES

La discussion montre l'intérêt des membres du conseil pour la structuration de ce pôle qui correspond à des enjeux sociaux et à des activités industrielles et de service en forte émergence, sur lesquelles nous pouvons être visibles.

Est souligné l'attention à porter, au delà du noyau Ina UPEMLV, à une bonne implication de tous les établissements du PRES concernés.

Le Conseil encourage à intensifier dans le cadre du Pôle thématique les collaborations avec les entreprises et collectivités territoriales et espère voir se concrétiser avec l'Ina des projets "société numérique" au grand emprunt.

Point 7 de l'ordre du jour : questions diverses.

- Adhésion du PRES comme fondateur à l'association "Agence Marne-la-Vallée/Descartes Développement" et décision d'octroi d'une subvention d'un montant de 12 000 €.

Approuvé à l'unanimité. Est indiqué à cette occasion que le PRES pourra également contribuer de la même manière à des projets communs sur d'autres territoires de l'Est francilien.

- Le CA est informé de l'adhésion du PRES à l'association de préfiguration du nouvel "Incubateur Marne-la-Vallée Descartes Innovation" et de l'adhésion à l'Agence nationale de recherche et de technologie (ANRT).

Approuvé à l'unanimité.

- Attribution de bourses de cotutelle : proposition de bourses de mobilité incluant les bourses dites de co-tutelle attribuées à des doctorants par le PRES. Ces sommes seront prises sur le budget attribué aux écoles doctorales ».

Approuvé à l'unanimité.

-Rappel : la convention d'ingénierie entre le PRES et le MESR pour l'opération en PPP de reconfiguration du site Copernic Ader sur la Cité Descartes a reçu, après consultation électronique, l'accord unanime des membres du CA du PRES et a été signé avec la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 18 février 2010.

Yves Lichtenberger adresse ses remerciements à chacun pour son engagement dans la construction du PRES, et félicite particulièrement Philippe Courtier et Christian Soize, membres présents aux 2 conseils d'avril 2007 et 2010, pour le rôle qu'ils y ont joué avec Armel de la Bourdonnaye premier VP du PRES.

Il souhaite pleine réussite au PRES et à son successeur Bernard Saint-Girons.

La séance est close à 19h50.

Conseils d'administration 2010 :
lundi 28 juin,
lundi 4 octobre
lundi 13 décembre